

BULLETIN D'INSCRIPTION

Coller ici la photocopie
de la licence

NOM : Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Homme Femme
Adresse :
CP : Ville :
Tél :
Club / Palmarès :
Mail :

DROIT D'INSCRIPTION

XS, Relais à 3, Sprint : 18 €

+ 2 € pour les non licenciés épreuves XS et relais à 3
+ 5 € pour les non licenciés épreuve S
(tarifs licence journée)

+ 2 € le 3 avril
(paiement par chèque à l'ordre de l'USCBB Cyclisme)

COCHEZ VOTRE ÉPREUVE

300m natation, 12km vélo de route, 2,5km course à pied

Temps sur 300m natation :

- «XS» (tout public + de 16 ans)
 «Relais à 3» (tout public + 16 ans)
 Minimes (réservé jeunes F.F.Tri)

500m natation, 20km vélo de route, 5km course à pied

Temps sur 500m natation :

- Cadets
 Juniors
 «Sprint»

J'ai pris connaissance du règlement
et m'engage à m'y conformer.

Fait à
Le

Signature

SPONSORS



ESPACE RUNNING



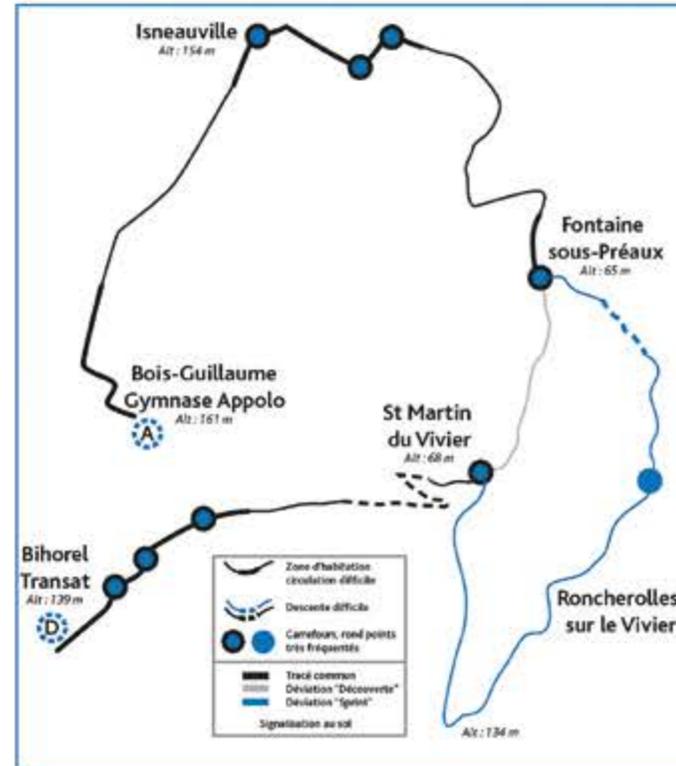
PARCOURS TRIATHLON

PISCINE TRANSAT

6 lignes d'eau : 7 athlètes/couloir

CYCLISME

Départ de la piscine TRANSAT (Rue de Verdun), Bihorel
Arrivée au gymnase Apollo (Rue Vittecoq), Bois-Guillaume



COURSE A PIED (herbe - bitume - plat)

- 2 tours : S non licenciés, Relais à 3, Minimes
- 3 tours : Cadets, Juniors, S

Les organisateurs sont couverts par une assurance "responsabilité civile" mais déclinent toutes responsabilités pour accident corporel dont pourrait être victime un concurrent. Ils ne peuvent non plus être tenus responsables des pertes et vols d'objets ou de matériels.

TRIATHLON

canton d'ouverture

Bois-Guillaume, Bihorel, Isneauville

Dimanche 3 avril
Saison 2016 - 17^e édition

Tout public + 16 ans

TRIATHLON "XS"

RELAIS à 3

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE

Licenciés FF Triathlon

TRIATHLON "Sprint"

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE

Inscriptions et renseignements

06 49 46 31 55

Inscription en ligne sur www.sport-up.fr

Clôture le 30/03 + 2 € sur place le 3/04

Départ : Piscine Transat Parcours vélo vers Isneauville

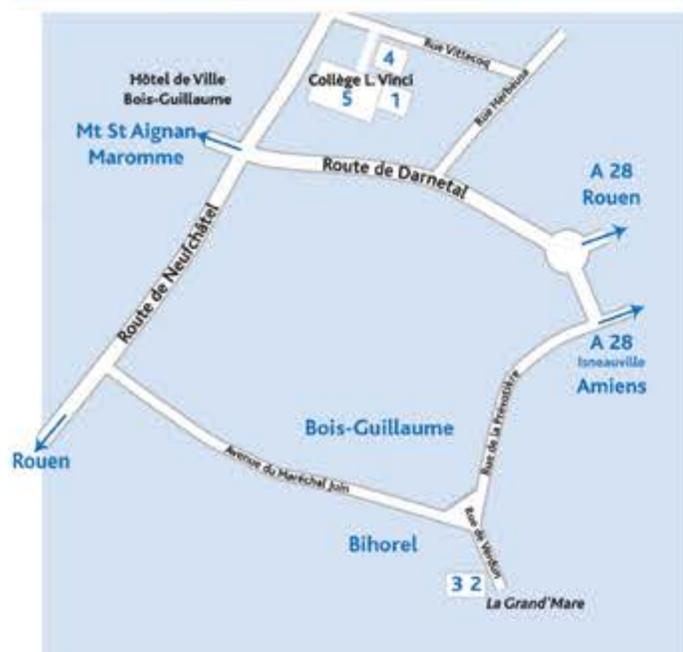
Arrivée : Parc des Cosmonautes à partir de 13h45



PROGRAMME

11h00	Retrait des dossards et ouverture des parcs à vélos
12h50	Fermeture des parcs à vélos
12h55	Briefing piscine
13h00	Départ de "XS" non licenciés
13h20	Départ de "Relais à 3" et "XS" non licenciés Départ Minimales F.F.Tri
13h40	Départ "Sprint" Cadets et Juniors F.F.Tri
14h00	Départ "Sprint" 1 ^{ère} vague
14h20	Départ "Sprint" 2 ^{ème} vague
14h30-14h45	Récupération vélo
14h40	Départ "Sprint" 3 ^{ème} vague
15h00	Départ "Sprint" 4 ^{ème} vague
17h00	Remise des récompenses

PLAN DE LIAISON



- 1 - Accueil / Retrait des dossards local "Scouts" rue Vittecoq à Bois-Guillaume
- 2 - Départ Piscine TRANSAT rue de Verdun à Bihorel
- 3 - Parc à vélos 1, Bihorel
- 4 - Parc à vélos 2, Bois-Guillaume
- 5 - Parc des Cosmonautes, parcours pédestre

CLASSEMENT HOMMES & FEMMES

Classement par catégorie d'âge (hommes & femmes) :

CATÉGORIE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	1976 et avant
Seniors	1977 à 1993
Espoirs	1994 à 1996
Juniors	1997 et 1998
Cadets	1999 et 2000
Minimes (uniquement XS)	2001 et 2002

- Lot à tous les participants.
- Prime aux 4 premiers hommes et femmes de l'épreuve "Sprint".

MODALITÉS

Le temps de natation détermine la répartition des athlètes dans les vagues. L'organisateur se réserve le droit de modifier la composition des vagues en fonction des inscriptions.

Fournir **obligatoirement** :

- Autorisation parentale pour les mineurs
- Casque (conforme aux nouvelles normes) : non fourni
- Photocopie de la licence F.F.Tri
- Brevet de natation pour les non-licenciés
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition de Triathlon (de moins de 12 mois) pour les non-licenciés

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ
SANS ENREGISTREMENT**

Service des Sports
Place de la Libération - BP 40
76232 BOIS-GUILLAUME CEDEX
E-mail : service-sports@ville-bois-guillaume.fr

RÈGLEMENT

ART 1 : Le règlement appliqué sera celui de la F.F.Tri.

ART 2 : Chaque concurrent disposera de son propre équipement (vêtements, chaussures). Seuls seront fournis le bonnet de bain et les dossards. Le port d'un casque rigide aux nouvelles normes est obligatoire, jugulaire serrée à partir du moment où l'on prend son vélo jusqu'au moment où on le pose.

ART 3 : Respect obligatoire des règles du code de la route sous peine de carton rouge ; interdiction de rouler en peloton dépassement (distance 7 m. sauf dépassement) ; interdiction de rouler torse nu.

ART 4 : Tout véhicule suiveur est interdit. Aucune aide extérieure sauf celle prévue par l'organisation n'est autorisée.

ART 5 : Parc à vélos : chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard. Les vélos doivent être accrochés aux barrières, les allées doivent être maintenues dégagées. La circulation dans le parc doit se faire à pied, vélo à la main. L'accès au parc et à la piscine à toutes personnes extérieures à l'organisation est interdit.

ART 6 : L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de sa catégorie (nage libre). Les lunettes sont autorisées ; les accessoires de flottaison et les combinaisons néoprènes sont interdits.

ART 7 : Le port du dossard est obligatoire sur le ventre et le dos.

ART 8 : Arbitrage : les sanctions seront sans appel. **Carton noir sans arrêt** : pratique de la **boucle de pénalité de 300 m**. Tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité sera disqualifié. Un concurrent peut se voir appliquer plusieurs cartons noirs correspondant à plusieurs fois la boucle de pénalité. Le 3^{ème} carton noir à un même concurrent entraînera sa disqualification automatique.

ART 9 : Annulation de la course : Les 3 épreuves du triathlon cantonal de Bois-Guillaume, « XS », « relais » et « S » peuvent être annulées par l'organisateur, dans leur globalité, ou partiellement (une ou plusieurs vagues) en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents. Le cas échéant, aucun frais d'inscription, même sur présentation d'un justificatif, ne sera remboursé.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné, M., responsable civil de l'enfant susnommé, autorise celui-ci à participer au Triathlon du dimanche 3 avril 2016, atteste que celui-ci a pris connaissance des règles de l'épreuve et s'y conformera, certifie décharger la responsabilité de l'organisation conformément au cahier des charges de la F.F.Tri.

Signature du responsable civil
Précédée de la mention "Lu et approuvé"